

Mérignac, le 29 septembre 2009

Application de la loi HPST :

Le contrôle des établissements de formation à l'ostéopathie commence

L'inspection Générale des Affaires Sociales a débuté le processus de contrôle des établissements de formation à l'ostéopathie.

Selon sa lettre de mission, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN attend des inspecteurs de l'IGAS une analyse des forces et faiblesses du dispositif actuel, afin de garantir à nos concitoyens, des soins de qualité en toute sécurité. Leurs conclusions sont attendues pour la fin de l'année.

La première région sélectionnée est Rhône-Alpes. L'IGAS a entendu les directeurs des écoles de cette région mi septembre. Ils devaient lui remettre un dossier démontrant le respect par l'établissement, du cahier des charges défini par le décret n° 2007-437 et l'arrêté du 25 mars 2007, et en particulier, la conformité de l'organisation effective des stages pratiques.

Le 21 septembre 2009, les inspecteurs de l'IGAS nous ont reçu en tant que personne qualifiée, ainsi que les représentants des 4 syndicats représentatifs (AOF, SNOF, SFDO & UFOF).

Les contrôles sur site ont débuté le 28 septembre 2009.

Pour le Conseil national,
Pascal JAVERLIAT